DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-106

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2014

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u>: TPM – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS: M. LUCIANI à V. RIALLAND – V. TIAR à L. RIQUELME

SECRETAIRE DE SEANCE: Magali VINCENT

M. Denis CHAMBI, Conseiller Municipal, donne lecture de l'exposé suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

VU le rapport de la CLETC en date du 10 juillet 2014,

Conformément aux dispositions de l'article du Code Général des Impôts précité, la CLETC, dans sa séance du 10 juillet 2014, a approuvé les montants des transferts de charges induits par le transfert de compétences ;

Il appartient dès lors aux conseils municipaux :

- d'approuver ce rapport, dont un exemplaire est présenté en annexe,
- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ : 30 voix POUR 3 Abstentions (Mme DELAROCQUE -M. BELTRA - M. CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé: Le Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982. Transmis au contrôle de légalité le : 1.0.007.2014.....

Publié ou notifié le :

1.4.0CI...2014...... Le Maire,